

Accessibilité des sites web

Maxime Bridon

"Mettre le web et ses services à la disposition de tous les individus, quel que soit leur matériel ou logiciel, leur infrastructure réseau, leur langue maternelle, leur culture, leur localisation géographique ou leurs aptitudes physiques ou mentales."

Tom Berners-Lee (co-inventeur du web)

→ Quand on parle d'accessibilité, on parle de handicap.

"Perte ou restriction des possibilités de participer à la vie de la collectivité à égalité avec les autres."

Définition du handicap selon l'ONU

1 - L'accessibilité en quelques maux

Le handicap n'est donc pas seulement lié à une déficience physique ou mentale, mais également à des déficiences techniques, qu'elles soient temporaires ou permanentes.

Si vous êtes myope, vous êtes handicapé parce que vous n'avez plus les mêmes capacités que les autres pour participer à la vie de la collectivité. Certains outils vous permettent cependant de palier à ce handicap (lunettes).

Pour la navigation sur le web les personnes handicapées utilisent également des outils appropriés (lecteur d'écran, clavier virtuel, trackball, écran tactile, microphone etc.).

Améliorer l'accessibilité des sites web c'est permettre à ces outils de retransmettre l'information de la manière la plus claire et efficace possible.

En théorie il paraît évident que n'importe qui puisse accéder à l'information diffusée sur le web mais dans la pratique tout est différent.

En France, on considère que 2 250 000 des 30 millions d'internautes n'ont pas les capacités (techniques ou physiques) suffisantes pour naviguer de la même manière que tout le monde.

Ce chiffre ne tient compte que des personnes handicapées de façon permanente, il conviendrait d'inclure également toute une série de handicaps temporaires :

- Perte temporaire de l'usage d'un membre (bras cassé, main cassée etc.),
- Perte temporaire de l'usage d'un sens (lunettes cassées, appareil auditif défectueux etc.),
- Matériel d'interaction informatique défectueux (écran, souris, clavier),

D'autres catégories d'internautes sont également touchées par l'accessibilité, et parmi eux :

- Les personnes encore connectées en bas débit ;
- Les seniors qui sont de plus en plus nombreux à utiliser Internet, et qui ont souvent des difficultés spécifiques motrices et visuelles ;
- Les personnes peu à l'aise avec l'informatique ;

2 - Des normes et des recommandations

Le W3C a pour but de mener le web à son potentiel maximum en développant des protocoles communs destinés à assurer son interopérabilité et favoriser son évolution.

En 1999, le WAI (branche du W3C) sort le WCAG 1.0, série de recommandations pour améliorer l'accessibilité des sites web. Une version 2.0 est toujours en cours de développement, aucune date de sortie n'est encore prévue.

Néanmoins le WCAG 1.0 permet aujourd'hui de détecter facilement les problèmes récurrents d'accessibilité et de mettre en place des solutions claires et précises, communes pour tous les sites.

La loi sur l'égalité des chances, votée en 2005 contient un paragraphe sur l'accessibilité des services numériques de l'administration française. Aider ces administrations à respecter la réglementation fait partie des objectifs de l'état, la DGME lance donc un appel d'offre en 2006 pour rédiger un référentiel permettant de donner des solutions techniques clairement détaillées pour l'accessibilité (RGAA).

Quiconque utilise Internet a déjà été confronté à un problème d'accessibilité.

Lorsque la structure d'un site a été mal pensée, mal développée, surviennent rapidement des problèmes d'affichage allant du simple bug à l'impossibilité de lire le contenu ou de naviguer.

Par définition nous sommes donc tous concernés directement par ces problèmes d'accessibilité, les outils mis à notre disposition existant, il serait dommage de ne pas nous en servir.

3 - Cas typiques :

Aujourd'hui quelque soit le profil opérationnel du développement d'un site web, des efforts d'amélioration de l'accessibilité sont déjà apportés tout au long de la chaîne de création, à des niveaux différents en fonction du profil et de l'expérience du maillon de cette chaîne. Ces améliorations sont cependant limitées à leur propre vision du web, au-delà de laquelle ils ne s'engagent que très rarement.

Le développeur web :

Dans la phase de création de la structure de page, le développeur doit respecter des contraintes techniques liées aux différences d'interprétation des navigateurs web. Ainsi il devra toujours veiller à adapter ses feuilles de styles (CSS) de manière à ce que chacun de ces navigateurs affiche correctement le contenu textuel et décoratif de la page.

Il améliore ici l'accessibilité de son site web, en tenant compte du fait que tout le monde n'utilise pas le même navigateur.

Le graphiste :

La création graphique est un travail difficile, qui nécessite de composer efficacement entre l'harmonie des couleurs, l'originalité de la charte et la mise en valeur du contenu qu'elle va décorer. Il sera naturellement important de veiller à ce que les contrastes entre le décoratif et l'informatif soient suffisamment marqués pour que la différence entre les deux soit facile à faire. Dans le but ultime de rendre lisible le contenu d'une page pour un œil averti, on améliore ici aussi l'accessibilité du site web.

Le référenceur :

Le référenceur a une mission claire, permettre aux moteurs de recherche d'accéder au contenu textuel de la manière la plus rapide et efficace possible. C'est un peu celui qui va implicitement faire le plus d'efforts en matière d'accessibilité. En balisant correctement du contenu, en adaptant la structure de celui-ci à l'aide de balises de mises en forme (<h>, , <p>...) et en complétant les attributs de balises (alt="", title="" ...) il va ajouter d'autres moyens de trouver l'information, en semant celle-ci un peu partout dans la page.

Le communicant :

Garant de la popularité d'un site, le communicant a lui aussi tout intérêt à optimiser l'allure de ces annonces de manière à ce qu'elle soit rapidement lues et comprises.

Dans un communiqué de presse par exemple il va ainsi veiller à diffuser son information le plus rapidement possible dans son article, qui pour être efficace doit être aussi détaillé que concis.

Cette mise en avant contribue également à en améliorer l'accessibilité dans la mesure où, placée en début de texte, l'information aura par définition moins de chance de ne pas être lue.

Le rédacteur :

Producteur de contenu, dans tous les formats possibles, le rédacteur diffuse de l'information qu'il souhaite généralement la plus précise possible. Fournir des définitions, des alternatives textuelles aux contenus multimédia, informer de la qualité et du contenu des liens proposés dans un article, décrire une image ou un schéma, expliciter la teneur d'une rubrique, organiser ses articles en catégories pertinentes... Tant de choses qui améliorent elles aussi l'accessibilité à l'information et au contenu d'un site.

Finalement, nous contribuons déjà tous à améliorer l'accessibilité de nos sites web. C'est bien, mais nous nous limitons beaucoup trop à la "moyenne valide" des internautes qui ont les mêmes capacités que nous (tant physiques que techniques) à accéder à l'information sur le web.

Tout l'effort est là, veiller à ce que votre contenu ne soit pas accessible uniquement à la majorité des internautes, mais aussi à ceux qui connaissent des difficultés.

4 – Pourquoi rendre un site accessible?

L'accessibilité a un coût immédiat c'est évident (formation des responsables, mise au norme des sites existants, suivi de la démarche...). Mais celui-ci peut, à terme, être source d'économies :

- L'allègement du poids des pages grâce à une meilleure structure, à la séparation du contenu et de la présentation peut diminuer de manière spectaculaire les coûts d'opération (bande passante, hébergement, stockage) ;
- Moindre coûts de maintenance grâce à une gestion plus aisée des contenus et à des présentations mieux maîtrisées ;
- Compétences et maîtrise accrues qui réduisent les temps de développement et donc les coûts de production ;
- Pérennité et évolutivité du site car en clarifiant et en séparant les contenus des modes de présentation, l'accessibilité facilite leur réutilisabilité.
- Public du site élargi, et donc potentiel client supplémentaire.

Techniquement, le site accessible bénéficie également d'une compatibilité élevée, on le considèrera multi plateformes (Internet Explorer, Firefox, Safari, Opéra etc.).

L'amélioration considérable de l'image de marques est aussi un bénéfice de l'accessibilité, beaucoup de groupes, qui aux yeux de la loi n'ont pas d'obligation dans ce domaine, choisissent l'amélioration de l'accessibilité de leur site web pour favoriser une meilleure image de marque :

- Gaz de France
- La SNCF
- Groupama
- La Poste
- etc.

En résumé :

L'accessibilité, un choix général

- Un site Web accessible est un site auquel il est possible d'accéder de façon équivalente, quels que soient le dispositif technique utilisé, le logiciel de lecture et ses options de personnalisation.
- Une bonne conception en amont est la condition pour que l'adaptation sur le poste client soit possible.

L'accessibilité, un choix citoyen

- Un site accessible permet aux personnes handicapées d'y accéder à l'aide de dispositifs techniques spécifiques;
- L'accessibilité du Web augmente leur autonomie;
- L'accessibilité du Web est un facteur d'intégration sociale, professionnelle et culturelle;
- En France plus de 4 millions de personnes concernées, près de 40 millions en Europe;

L'accessibilité, un choix économique

- Pérennité du site dans un contexte d'évolution technologique permanente
- Diminution des coûts de maintenance
- Plus grande qualité du service pour tous
- Meilleure image du service

L'accessibilité, un choix international

- WAI/W3C.
- Des directives largement disséminées.
- Un principe adopté par la communauté européenne

5 - Etre accessible, concrètement

Dans la pratique, être accessible ne nécessite que l'élargissement du point de vue de chacun des profils de production autour d'un site web. Suivre des recommandations claires et explicites, en se basant sur un ensemble de tests à effectuer à chaque étape de production, de la conception à la mise à jour en passant par la communication.

Une approche logique nous aidera aussi à respecter les normes d'accessibilité dans la mesure où beaucoup d'entre elles sont liées à un contexte précis, suivant les différents cas dans lesquels elles doivent être appliquées.

Mais il est important de rappeler que l'accessibilité doit s'ancrer dans une démarche d'amélioration continue et d'évolution progressive des esprits. Il n'est pas nécessaire de vouloir revoir l'entièreté d'un site web et de se lancer dans un chantier long et fastidieux de mise aux normes d'accessibilité mais plutôt de voir ce processus comme une évolution.

Grâce à une évaluation basée sur une série de tests, on peut espérer inciter un maximum d'acteurs à se lancer sur le chemin de l'accessibilité, le processus demeurant sur le long terme moins coûteux en temps.

Ainsi, le RGAA décrit précisément les tests à effectuer sur un site web pour en améliorer l'accessibilité.

[Accéder aux tests du RGAA](http://rgaa.referentiels.modernisation.gouv.fr/index.php/front/web/points_de_controle/tous_les_tests_web)

http://rgaa.referentiels.modernisation.gouv.fr/index.php/front/web/points_de_controle/tous_les_tests_web

6 - Glossaire

W3C : World Wide Web Consortium

WAI : Web Accessibility Initiative (branche du W3C)

WCAG : Web Content Accessibility Guidelines (développé par le WAI)

DGME : Direction Générale de la Modernisation de l'Etat (Initiatrice du RGAA)

RGAA : Référentiel Général d'Accessibilité des Administrations

7 - Liens

À lire également :

[Pourquoi rendre un site accessible?](http://openweb.eu.org/articles/accessibilite_numerique_pourquoi/)

→ http://openweb.eu.org/articles/accessibilite_numerique_pourquoi/

[L'accessibilité et les standards pour désamorcer les sources de conflits](http://openweb.eu.org/articles/mieux_travailler_accessibilite_2/)

→ http://openweb.eu.org/articles/mieux_travailler_accessibilite_2/

Sources :

<http://openweb.eu.org>

<http://www.temesis.com>

<http://www.brailenet.org>

Outils :

[Opquast.com : Outils pour tester l'accessibilité d'un site web](http://fr.opquast.com/)

→ <http://fr.opquast.com/>

[Référentiel Général d'Accessibilité des Administrations](http://rgaa.referentiels.modernisation.gouv.fr/)

→ <http://rgaa.referentiels.modernisation.gouv.fr/>

[Blog de Laurent Denis \(l'un des co-rédacteurs du RGAA\) de Témésis](http://www.blog-and-blues.org/)

→ <http://www.blog-and-blues.org/>

Sites à visiter :

[Association Brailenet](http://www.brailenet.org/)

→ <http://www.brailenet.org/>

[Groupe de travail Accessiweb](http://www.accessiweb.org/)

→ <http://www.accessiweb.org/>

[Société Témésis](http://www.temesis.com/)

→ <http://www.temesis.com/>

[Société Tektonika](http://www.tektonika.com/)

→ <http://www.tektonika.com/>

8 – Droits de reproduction et de modification

L'auteur de ce document autorise sa diffusion tant qu'aucune modification n'est apportée à ce dernier et que son auteur en est informé. Toute modification ne peut avoir lieu sans autorisation préalable de son auteur.

Pour toute question : contact@andibox.com